



Divorce avec bien immobilier

Par **JISAJO**, le **19/12/2009** à **21:06**

Bonjour,rnrnJe me permet de vous contacter car j ai une question precise, nous sommes mariés et nous envisageons de divorcer cependant nous avons un bien immobilier acheter en commun a 50%chacun, je lui propose de lui racheter sa soulte avec l aide de mon pere, et il ne m'a dit que si je lui racheter la soulte avec mon pere il l a vendrai plus chere.rnrnA t il le droit. dans le cas ou nous ne sommes pas d accord sur le prix de vente (car il l a surestime) comment cela ce passe a til le droit de refuser de me revendre la soulte ? rnrnpeux t il ne pas vouloir vendre et ne pas avoir les moyen de racheter comment cela ce passe ? rnrnmerci de votre aide car d ailleurs il va me falloir il me semble un avocat, cordialement.

Par **jeetendra**, le **20/12/2009** à **10:13**

[fluo]Chambre des Notaires[/fluo]rn12 avenue Victoria - 75001 Paris rnTel : 01.44.82.24.00
rnrnBonjour, comme vous etes en indivision, qu'il y a un bien immobilier, que le recours à un notaire est obligatoire, prenez contact avec la Chambre des Notaires à Paris, ils vous renseigneront en ce sens, bon dimanche à vous.